

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 24 JANVIER 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à 19 H 00***OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE****Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 437, rue du Cosmos**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *17 janvier 2024*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2024/004**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoins au Maire*Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux***Absents excusés avant donné pouvoir :**Mme LEMARCHAND (pouvoir à M. BLANCHARD)
M. ANNOUR (pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE (pouvoir à Mme BENLAHMAR)
Mme YAHYA (pouvoir à M. LAROZE)
Mme LAMBERT (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme CAUZARD (pouvoir à Mme LACOUTURE)**Absent :** M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 26/01/24**Publiée le : 26/01/24**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 437, rue du Cosmos

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'extrait de plan cadastral ;

VU l'avis de la Direction immobilière de l'Etat en date du 19 décembre 2023 ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'ASL LE NOYER MULOT est propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n° 437 à usage de voirie, rue du Cosmos, d'une contenance de 1 255 m², sise à ERMONT ;

CONSIDÉRANT que la rue du Cosmos est une voie privée bordée de pavillons et constituée d'une canalisation d'eau potable commune ;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire, afin de permettre une répartition équitable de la consommation d'eau potable pour chacun des copropriétaires de la voie, d'envisager des travaux de réfection du réseau d'eau potable à savoir : la suppression du branchement collectif, la création d'une canalisation principale en milieu de voie et la création de branchements et compteurs individuels ;

CONSIDÉRANT que cette voirie fera également l'objet d'une réfection complète comprenant la création d'un trottoir et divers aménagements urbains ;

CONSIDÉRANT que cette rue, par son caractère de voie ouverte à la circulation publique, peut relever du domaine public communal ;

CONSIDÉRANT que suite aux échanges avec l'ASL du Noyer Mulot, il a été convenu que l'emprise foncière à usage de voirie serait rétrocédée à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Commune prendra à sa charge le coût des travaux de changement du réseau d'eau potable et de réfection de la voirie ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu, entre la Ville et l'ASL LE NOYER MULOT, la cession de la parcelle cadastrée section AP n°437, rue du Cosmos, à usage de voirie, d'une contenance de 1 255 m² au prix de UN EURO (1,00 euro) ;

CONSIDÉRANT que la Direction immobilière de l'Etat a été saisie selon demande d'avis n° 15330181 en date du 8 décembre 2023 avec un retour le 19 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable à l'unanimité de l'ASL LE NOYER MULOT lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2024 relatif à la cession de cette parcelle ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession convenu entre les parties est de UN EURO (1,00 euro),

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section AP n° 437, rue du Cosmos, d'une contenance de 1 255 m², sise à ERMONT, à usage de voirie, propriété de l'ASL LE NOYER MULOT, ou toute autre personne qui s'y substituerait, conformément à l'extrait de plan de cadastre ci-annexé, au prix de UN EURO (1,00 euro) ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette emprise dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tout acte relatif à cette acquisition ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire.
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge du vendeur ;
- **DIT** que la parcelle cadastrée section AP n° 437, d'une contenance d'environ 1 255 m², rue du Cosmos, à ERMONT, sera incorporée au domaine public communal ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

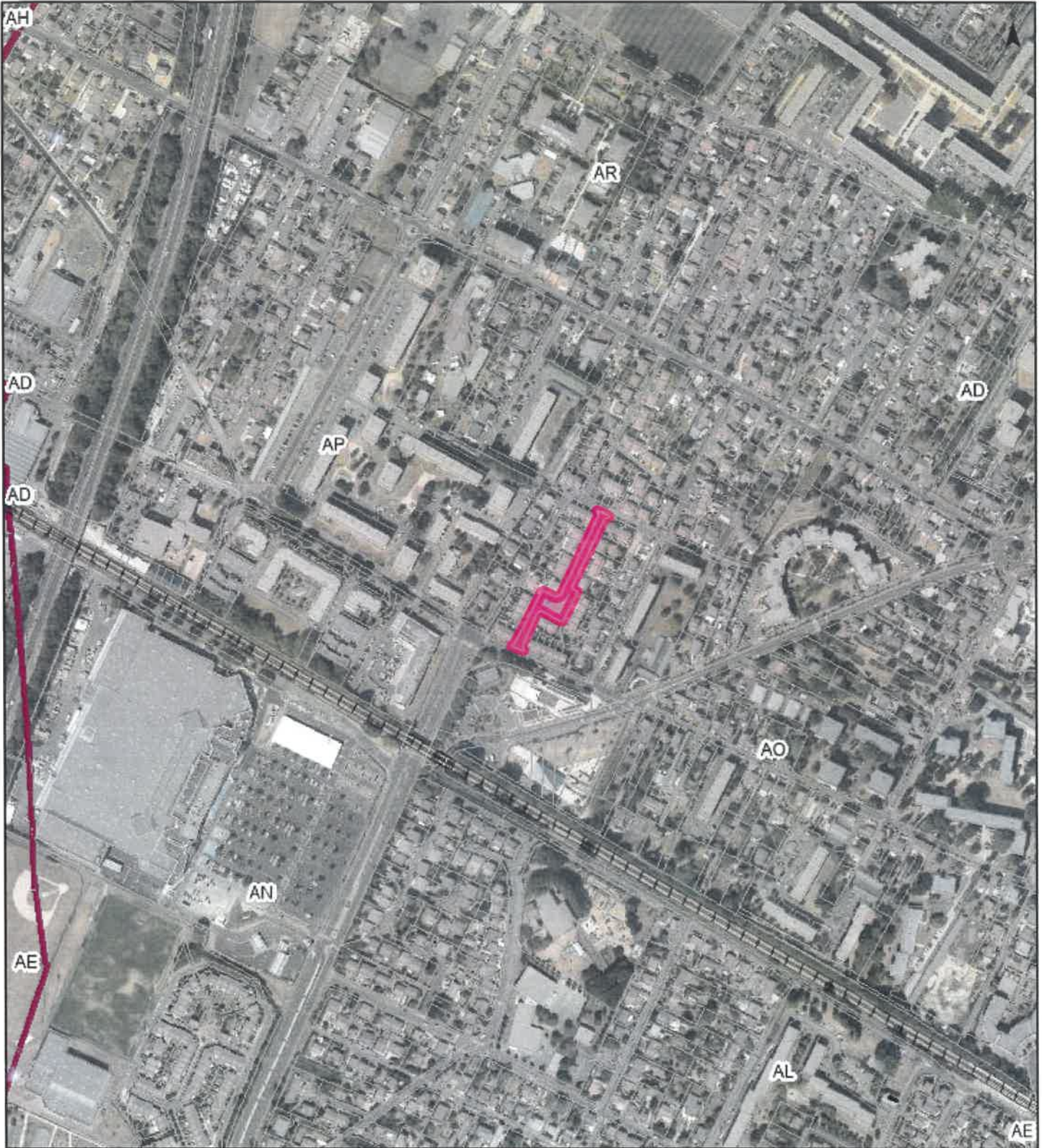


Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Plan de situation



Date d'impression : 07/12/2023

Copyright : Cadastre DGFIP 2022/ SIG Val Parisis

Échelle : 1:5 000

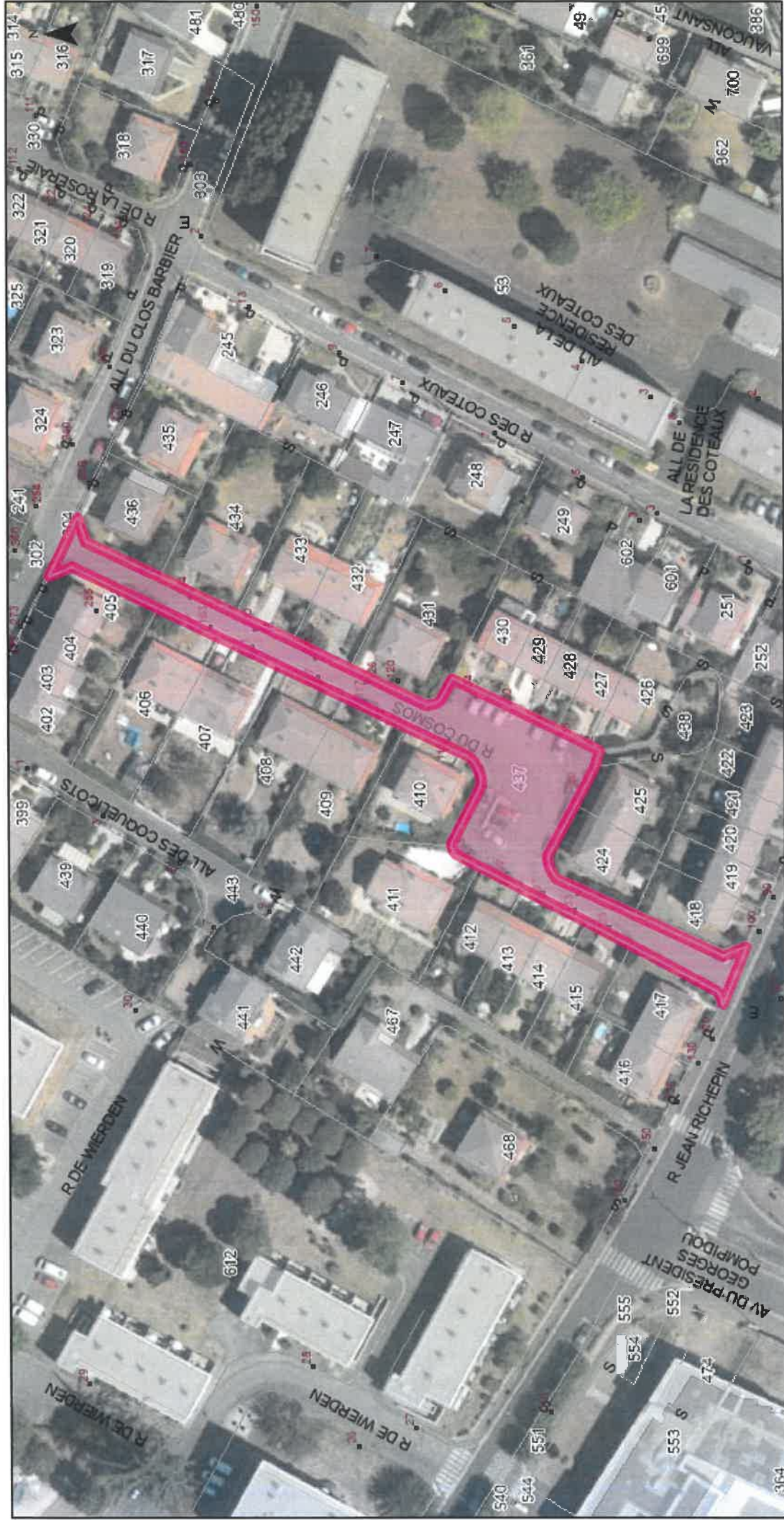
0 50 100 m
|-----|-----|



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/004 du 24/01/24
ERMONT, le... 26/01/24
Le Maire,

ValParisis
AGGLO

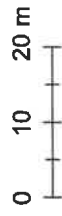
Extrait de plan cadastral



Date d'impression : 07/12/2023

Copyright : Cadastre DGFIP 2022/ SIG Val Paris

Échelle : 1:1 000



Commune : ERMONT (950219)
Surface géographique : 1286 m²
Contenance : 1255 m²
Adresse : ERMONT
Bâtie : Non
Urbaine : Oui



Échelle : 1:1000

Propriétaire(s) :

Compte : +01566 (1)

Propriétaire :

Nom : PASSAGE COMMUN DES PARCELLES AP 437 ET AP 438 - ERMONT

Né(e) le : Né(e) à :

Adresse : 0000 RUE DU COSMOS - 95120 ERMONT

Régime : propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) (1) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
+01566		Sols		Sols		1255	0	0
Total						1255	0	0



Dossier N° : 15330181
Démarche : Consultation du Domaine (version de mai 2020)
Organisme : Direction générale des Finances Publiques
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 08 décembre 23 16:12

Identité du demandeur

Email : laure.legresy@ville-ermont.fr
SIRET : 21950219200012
SIRET du siège social : 21950219200012
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 janvier 1980
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés
Code effectif : 41
Numéro de TVA intracommunautaire : FR69219502192
Adresse : COMMUNE DE ERMONT

100 RUE LOUIS SAVOIE
BP 83
95123 ERMONT CEDEX
FRANCE

Formulaire

Sélectionner le pôle d'évaluation domaniale compétent en fonction de la situation géographique du bien (les départements de compétence des pôles pluridépartementaux sont précisés entre parenthèses) :

95 - PED de Cergy-Pontoise

Pour des précisions sur les cas où la DNID doit être sélectionnée dans la liste ci-dessus, cliquer sur le lien :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/noticeDS#competence>

Les modes opératoires sont disponibles en cliquant sur l'URL ci-dessous

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/fe50ca9e6b43490fa615/>

Liste des contacts (exclusivement pour les questions "métier" liées à la consultation du Domaine préalablement à l'envoi du formulaire)

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/9696a5c3e60e44409379/>

1. Coordonnées de la personne à contacter

Nom, Prénom de la personne à contacter y compris pour une visite sur place

LEGRESY Laure

Fonctions

Directrice du service urbanisme

Catégorie du demandeur

Collectivité territoriale, groupement et EPL

Numéro de téléphone

01 30 72 31 89

Adresse courriel

laure.legresy@ville-ermont.fr

En cas d'action pour le compte d'un tiers, nom du mandant :

Non communiqué

Demande effectuée dans le cadre de la relation de confiance

Non communiqué

2. Description de l'opération envisagée (voir notice) :

Nature de l'opération

Acquisition amiable

Motif et contexte de l'opération, modalités particulières

Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 437 rue du Cosmos à usage de voirie au prix de 1 euro. Propriété ASL de la rue du Cosmos . Demande d'accord sur le prix d'acquisition de 1 euro.

Opération d'ensemble

Non

Calendrier prévisionnel

Acquisition Janvier 2024

Des négociations sur le prix ont-elles été engagées ?

Oui

Si oui, indiquer le prix négocié ou demandé :

1 euro

3. Identification, description du ou des biens (voir notice) :

Demande d'évaluation justifiant l'utilisation d'un tableur

Pour les seules demandes d'évaluation portant sur plus de 3 biens distincts, vous pouvez utiliser l'un des formats de tableur ci-dessous (les situations justifiant l'utilisation du tableur sont précisés dans la notice).

De manière générale, il est fortement recommandé, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, de compléter un formulaire par bien à évaluer.

Tableur Excel ou OpenOffice :<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/e16abf079b2c4cb3a88a/>

Ne peut pas omettre de joindre en fin de formulaire les pièces justificatives pour les biens décrits dans le tableur.

Adresse précise du bien à évaluer :

Rue du Cosmos 95120 Ermont

Code INSEE :

95219

Code Postal :

95120

Département :

95 – Val-d'Oise

Complément d'adresse

Non communiqué

Parcelles cadastrales

AP 437

Numéro(s) de lot(s)

Non communiqué

Département et commune du bien à évaluer

95 / 95219 - Ermont

Nature du bien

Autre

Si autre, précisez

voirie

Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..)

Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 437 rue du Cosmos à usage de voirie au prix de 1 euro. Propriété de l'ASL de la rue du Cosmos .
Demande d'accord sur le prix d'acquisition de 1 euro.

Le bien a-t-il déjà été évalué par le service du Domaine ?

Non

Le bien a-t-il été évalué par un expert privé ?

Non

4. Situation juridique du bien (voir notice) :

Identité des propriétaires du bien :

ASL rue du Cosmos

Situation locative du bien :

Libre

5. Urbanisme (voir notice) :

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Oui

Zonage PLU

U

Préciser le zonage (UA, UB...) :

U1

Si le PLU est dématérialisé, indiquer l'adresse URL du PLU en lieu et place de la pièce jointe :

Non communiqué

Situation Particulière

Non communiqué

Date de référence

Non communiqué

Servitudes administratives ou de droit privé :

Non communiqué

Réseaux et voiries :

Non communiqué

6. Précisions complémentaires

Précisions complémentaires :

Demande de lettre d'avis pour une acquisition de la parcelle à 1 euro.

Référence interne de votre demande

Non communiqué

7. Autres documents joints à la demande : (photos et autres documents utiles à la réalisation de l'évaluation cf. notice)

Signataire

Nom du signataire :

Laure LEGRESY

Qualité du signataire

Directrice du service urbanisme

Messagerie

Email automatique, 08 décembre 23 16:12

[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 2021/95219 - Ermont/15330181 a bien été reçu] Bonjour, Nous vous confirmons la bonne réception de votre demande d'évaluation (dossier n° 2021/95219 - Ermont/15330181, votre référence interne). Cet accusé de réception vaut preuve de dépôt. Si votre dossier est complet, vous recevrez très prochainement un accusé de réception vous informant de son passage en instruction. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages que nous vous ferons parvenir à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/15330181>. Cordialement, Le pôle d'évaluation domaniale